



Durée : 30 minutes environ sur simulateur au sein de notre Ecole de Conduite

Evaluation Initiale

L'évaluation de départ, qu'est-ce que c'est ?

C'est l'étape pendant laquelle les connaissances théoriques et les aptitudes pratiques de l'élève sont évaluées. L'évaluation est obligatoire pour toute personne souhaitant commencer une formation pratique au permis B (Art. R. 245-2 du Code de la Route). Son objectif est d'estimer le volume d'heures moyen nécessaire à la formation. Effectivement, cela reste une estimation. Le nombre d'heures pourra varier en fonction de l'implication, de la régularité dans le travail et du rythme d'apprentissage de l'élève.

Comment le simulateur évalue le volume d'heures prévisionnel ?

L'élève est installé à la place du conducteur, au volant du simulateur pendant 30 minutes. Ce dernier accompagne l'élève dans les différentes étapes de l'évaluation (questions à choix multiples et aptitudes pratiques en position arrêtée ou en circulation). Les réponses et comportements au volant de l'élève permettent de renseigner un ensemble de critères définis pour aboutir à un nombre d'heures de formation nécessaire. Tout au long des exercices, l'élève obtient ou perd des points. Sa prestation est alors considérée « très satisfaisante », « satisfaisante » ou « à améliorer » en fonction des critères que nous détaillerons ci-après.

Bilan de l'évaluation de départ :

Liste des critères :

Capacités et connaissances sensori-motrices

- Habilités
- Connaissance de procédures (démarrer, s'arrêter, changer de vitesse)

Capacités de compréhension et de traitement

- Compréhension et mémoire à long terme
- Compréhension des situations
- Connaissances de procédures de sécurité
- Auto-évaluation

Aspects émotionnels et affectifs

- Intérêt pour la conduite et l'apprentissage
- Plaisir de conduire et d'apprendre à conduire
- Réaction à l'échec
- Image de soi, facilité à apprendre

Facteurs de volonté

- Sentiment d'auto-efficacité
- Motivation pour la formulation à la conduite
- Persévérance
- Implication, rythme d'apprentissage

Capacités de perception, d'évaluation et de décision

- Perception et sélection d'indices
- Prise en compte des indices
- Prévision et anticipation
- Evaluation des distances et des vitesses
- Prise de décision
- Vision de l'espace
- Temps de réaction et de traitement

Capacité d'attention et de mémoire de travail

A l'issue de l'évaluation, une synthèse reprend le nombre d'heures nécessaires estimées.

L'élève (ou son représentant légal si mineur) reste libre de ne pas accepter le volume d'heures recommandé, à condition de rester a minima dans le cadre légal des 20h minimum obligatoires.